



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 819

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 17^e jour du mois de janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 819 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

13 décembre 2022

Adoption du règlement

17 janvier 2022

Période d'enregistrement

24 janvier au 3 février 2022

Approbation par le Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation

23 mars 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 23 mars 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier